

Neuchâtel

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **48 (1960)**

Heft 882

PDF erstellt am: **30.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-285153>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

VAUD

Conseillères communales

Dans le canton de Vaud, la commune de Sergey (cercle de Baulmes), forte de 55 votants, a nommé la première conseillère municipale en la personne de Mme Nelly Gaillard, succédant à M. Jean Gaillard, décédé. (ASF).

La douzième Conseillère

Mme Yvette Mages, de La Tour-de-Peilz, est la 12e Conseillère communale du canton de Vaud ; elle a été présentée par le parti libéral. (ASF).

La treizième

A fin septembre, le Conseil communal de Vevey a reçu le serment de Mme Olive Cutelod, qui appartient au Parti ouvrier populaire. C'est la deuxième conseillère communale de Vevey, la treizième du canton.

La quatorzième

La liste des « viennent en suite » du parti radical étant épuisée, c'est Mme A. Groux-Meylan qui a été désignée pour remplacer comme Conseiller communal M. Chédel, démissionnaire, et qui a prêté serment, le 20 octobre.

Mme Groux-Meylan est la quatorzième Conseillère communale du canton et la première présentée par le parti radical. Elle a pris une part active à la campagne pour la votation du 1er février 1959 qui a accordé aux femmes les droits politiques ; elle est vice-présidente de l'Association vaudoises des citoyennes.

Nos félicitations à Mme Groux-Meylan.

LUCERNE

Suffrage féminin en matière communale

Le Grand-Conseil de Lucerne a admis, en seconde lecture, une modification de la Constitution qui autorise les communes à accorder aux Suissesses majeures le suffrage complet ou restreint en matières communales. S. F.

Nos suffragistes à l'œuvre

La femme peut-elle exercer une influence sans droits politiques ?

La femme suisse qui ne possède pas le droit de vote ne peut qu'essayer d'exercer indirectement une influence sur des décisions de caractère politique. Mais le peu d'efficacité de cette « influence indirecte » nous est démontrée une fois de plus par l'attitude négative adoptée par le Conseil des Etats lors des débats sur la ratification de la convention No 100 consacrant le principe « A travail égal salaire égal ». L'Aillance de sociétés féminines suisses, la Fédération suisse des femmes protestantes, la Société d'utilité publique des femmes suisses et la Ligue suisse des femmes catholiques se sont efforcées d'agir de façon indirecte (l'unique moyen qui leur était offert) en faveur de la ratification de cette

convention, par des requêtes, entretiens, articles et communiqués. Mais la Chambre haute n'en a pas tenu compte. Ce qui montre une fois de plus que, pour qu'on prenne au sérieux et qu'on tienne compte des requêtes intéressantes plus spécialement les femmes, il faut que celles-ci puissent agir directement, autrement dit qu'elles aient le droit de vote. Le Conseil national s'est prononcé une troisième fois, le 23 septembre, en faveur de la convention en question, d'où l'on peut conclure qu'il se trouve, aujourd'hui déjà, au Conseil national, des représentants du peuple *tout entier* (hommes et femmes), même si, pour le moment, la Chambre basse n'est élue que par les hommes. S. F.

JURA BERNOIS

A la Neuveville

Mercredi, le 19 octobre, sous les auspices du suffrage féminin, Mme Aellig nous fit une conférence intéressante à l'hôtel des Trois-Poissons sur l'O.E.C.E., c'est-à-dire, l'Organisation européenne de coopération économique, à laquelle la Suisse adhère également.

Continuant l'idée du plan Marshall, financé largement par les Etats-Unis, l'O.E.C.E. a pour but la reconstruction rapide de l'Europe et l'amélioration du niveau de vie des zones sous-développées. Mme Aellig fut chargée d'une enquête à ce sujet en Allemagne, France, Italie et Hollande. L'exemple de l'Italie a retenu particulièrement son attention. En effet, la Sardaigne, la Sicile et la Calabre ont un standard de vie extrêmement primitif : 70 % d'analphabètes, hygiène lamentable, culture négligée, surpopulation, instruction plus que rudimentaire. Présentée par Mlle R. Egret. Mme L. Aellig connut un succès bien mérité et son français des plus purs a charmé nos oreilles.

A. B.

SOLEURE

Organisation judiciaire

La nouvelle loi du canton de Soleure sur l'organisation judiciaire déclare les femmes éligibles comme greffiers, jurés et juges suppléants dans les tribunaux de district. Cette loi doit encore passer par la votation populaire. (ASF).

NEUCHÂTEL

Assemblée cantonale du suffrage féminin

L'assemblée cantonale s'est réunie le 22 octobre à Colombier, sous la présidence de Mme Hauser.

Les rapports de la présidence cantonale et ceux des sections étaient tous axés sur les cours d'instruction civique donnés dans toutes les communes du canton et dont Mme Hermann Hauser fut la cheville ouvrière. Elle a été secondée par Mme Huguenin-Hêche active présidente de la Section des Montagnes neuchâteloises qui prit à sa charge les districts du Locle et de La Chaux-de-Fonds.

L'adhésion de notre Association cantonale à la Commission romande des consommatrices fut votée par les délégués.

Le point de l'ordre du jour qui intéressa le plus vivement les participants fut la conférence de M. Laurent Pauli, directeur du gymnase cantonal, sur : « Le rôle de la femme dans la Suisse de demain ». La discussion animée qui suivit son exposé clair, précis et incisif, prouva que le dynamisme du conférencier avait gagné ses auditrices.

La séance se termina par les vœux exprimés de toute part que l'Association cantonale neuchâteloise donne le branle aux sociétés féminines pour travailler ensemble à la réforme de certaines lois sociales et économiques devant lesquelles la femme se trouvait impuissante sans un bulletin de vote.

M. P.

Conseillères communales

Le Conseil communal de la ville de Neuchâtel (40 membres), compte également une femme : Mme Lucette Favre-Rognon, infirmière diplômée (parti socialiste). (ASF)

de tracts, brochures, conférences ronéotypées, etc. La capacité civile de la femme mariée vient d'être votée par le Sénat. 45 municipalités ont recouru depuis 1935 au concours des femmes. Ne nous arrêtons pas dans la voie du succès. Des réformes touchant la défense des droits féminins, familiaux et professionnels doivent encore être obtenus ainsi que le droit de vote et d'éligibilité politiques. Aidez-nous à faire triompher nos justes revendications et à développer notre nécessaire effort d'éducation civique...

« La paix, il faut l'avouer, même au palais neuf de la Société des Nations, est menacée... Loin même de l'Europe et hors de l'institution genevoise, des voix s'élèvent pour avertir l'opinion publique... La paix peut-elle être sauvée ?... Pour la faire durer, ne tentera-t-on pas une action méthodique ? Etude des causes actuelles de conflits, recherche de solutions rationnelles, ingénieuses, nouvelles, aux problèmes de surpopulation et aux difficultés financières... Nous pensons qu'il existe d'autres formes d'héroïsme que la guerre, de meilleurs moyens d'enrichir son pays que les conflits sanglants... Essayons de sortir des vieilles ornières de la politique qui conduisent toujours, hélas ! au même terme désastreux : la mort de milliers d'être humains sur la vie desquels leurs mères avaient tendrement veillé. Qui sait ? Un jour peut-être, il sera donné aux femmes l'occasion d'essayer de prévenir les conflits, et le fameux cri de la baronne de Suter, lancé à la fin du XIX^e siècle : « Bas les armes ! se traduira, avec les générations futures, en efforts rationnels et persistants... »

En 1945, les Françaises sont électrices, éligibles. Rappelons que l'ordonnance accordant les droits politiques aux Françaises a été prise par le général de Gaulle, à Alger, le 21 avril 1944. Celles-ci participèrent pour la première fois aux élections municipales le 29 avril 1945. Par une cruelle ironie du sort, Yvonne Arthaud, âme et esprit d'élite, meurt d'une méningite au moment où le général de Gaulle proclame l'émancipation des Françaises. Elle

GENÈVE

Nous revenons encore sur l'élection de l'ad-joint au maire de Meyrin, le 4 octobre dernier pour remarquer que l'initiative prise par le Mouvement féminin qui a porté Mme Pellet comme candidate a certainement stimulé les électeurs des deux sexes, puisque pour 1624 électeurs et électrices inscrits, 925 estampilles ont été délivrées.

430 électrices sur 791 sont allées aux urnes, soit un peu plus du 54 %.

D'autre part, sur 833 électeurs, 481 sont allés aux urnes, soit un peu plus du 57 %.

Des voix féminines se sont certainement portées sur des candidats masculins, puis que Mme Pellet n'a recueilli que 349 voix, mais d'autre part, des voix masculines ont porté la candidate. Elle doit son succès au fait que 575 voix se sont réparties sur deux candidats masculins. Ainsi fut-elle la triomphatrice de la journée.

Espérons que pour les votations du 4 décembre, les électrices de Genève mettront autant de zèle, et même plus, à voter sur les deux objets qui leur seront soumis et dont nous reparlerons en détail.

* * *

En attendant, les cours d'instruction civique, organisés par l'Association genevoise pour le suffrage féminin et dont nous avons annoncé les trois séances, sont très fréquentés.

Le 18 octobre, M. Olivier Reverdin, Conseiller national, a fait un exposé fort brillant sur le *gouvernement et les parties politiques*, décrivant tour à tour nos grands partis suisses avec beaucoup d'objectivité et montrant que l'existence de plusieurs partis est une nécessité de la vraie démocratie, sans eux on tombe dans la dictature.

Le 25 octobre, M. René Jotterand dévoilait les *mystères de la proportionnelle*, il donna les raisons de ce système électoral : permettre aux minorités d'être entendues, et signala les dangers du système : l'émiettement des partis auquel on a cherché à obvier par le « quorum ». Nous réservons pour une veille d'élection la démonstration magistrale que M. Jotterand a donnée du système.

Femmes aux leviers de commandes dans les partis

Le parti socialiste du Val-de-Travers a appelé à sa vice-présidence Mme J.-L. Baillois membre du Comité cantonal pour le suffrage féminin et le P. O. P. de la La Chaux-de-Fonds en a fait de même pour Mme Hélène Beuret. Félicitations aux uns et aux autres pour leur esprit de bonne collaboration.

(Suite des nouvelles cantonales à la p. 2)

Une qualité...



...qui court les rues!

Trente ans d'efforts au service de la cause féminine

(Union Nationale française pour le Vote des Femmes)

(suite et fin)

A Villeurbanne, dans le Rhône, le maire décide que quatre conseillères se présenteront au suffrage des électeurs. Trois listes féminines sont constituées et, à la surprise générale, elles totalisent les deux-tiers des voix masculines, 7747 sur 12 000 votants.

A la suite d'une conférence de Mme de La Rochefoucauld à Dax, le maire de cette ville, le sénateur Millès-Lacroix, avait décidé de tenter une expérience : sitôt les élections masculines terminées, il organiserait des élections féminines et les conseillères ainsi élues auraient voix consultatives au Conseil municipal. Le 23 juin, les femmes de Dax, régulièrement convoquées, en possession d'une carte officielle, élisent les conseillères adjointes. Sur 40 000 femmes, 3000 votent : des bourgeoises, des ouvrières, des religieuses. On voit des jeunes femmes avec un enfant sur les bras, des vieilles dames un peu étonnées. Plusieurs centaines d'électrices n'ont pu voter, car il fallait faire la queue au bureau de vote. Le maire de Dax s'accusa d'avoir péché par scepticisme : il aurait dû ouvrir dix bureaux au lieu d'un seul.

Parmi les élues, figure la présidente U.N.V.F. de Dax, Mme de Pelleport.

L'impulsion est donnée, la brèche ouverte. La preuve est faite que les Françaises prennent intérêt à la chose publique, même dans les villages, et qu'elles rendent des services incontestés. Il n'y a plus qu'à redoubler d'activité. Les comités de province de l'U.N.V.F. n'y manquent pas.

1936. — En février, se tient le V^e congrès de l'U.N.V.F.¹ La présidente en indique l'idée directrice : « Notre époque se caractérise

rise, il semble, par une nouveauté réelle, non dans les domaines souriants de l'art mais dans ceux plus sévères du droit, de la vie économique et des rapports internationaux. Nous poursuivons logiquement l'effort entrepris à notre dernier congrès sous le signe de l'Avenir français. Question toujours passionnante que celle-ci : « de quelle idéologie sera bâtie et animée la société future ?... »

L'U.N.V.F. intensifie sa campagne pour l'entrée des femmes dans les assemblées municipales. Elle répand un tract où les femmes sont engagées à entrer dans les commissions municipales. Elle organise un Congrès régional du Centre¹ qui se tient à Moulins, sous la présidence de Mme de La Rochefoucauld et de M. Lépine, doyen de la Faculté de médecine de Lyon, et qui a pour thème la commune. Des délégués viennent, de tous les départements, du centre, Nièvre, Loiret, Indre, Sarthe, etc., parler des questions communales.

Plusieurs villes ont à présent suivi l'exemple de Dax et de Villeurbanne : Périgueux, Valenciennes, Niort, Brest, Dijon, Versailles, Louviers, Baune, Reims, Grenoble, Brive, etc. Des villages aussi. Selon les cas, les conseillères sont désignées de façon différente et les formes de leur collaboration sont diverses. Les municipalités sont plus ou moins généreuses. A Versailles (où Mme Le Bouteiller, présidente du groupe U.N.V.F., est conseillère) on leur a donné « le maximum de ce qu'on pouvait leur donner », selon la formule du maire. Elles portent le même insigne et possèdent la même carte que leurs collègues masculins, assistent à toutes les séances, même secrètes, et font partie de toutes les commissions.

Faisant le point à la fin de 1937, la présidente de l'U.N.V.F. déclare : « Rappelons que, depuis 1931, l'U.N.V.F. a organisé 654 réunions à Paris et en province, a tenu 6 congrès nationaux, 6 congrès régionaux, répandu 400 000 journaux et un nombre considérable qui, avec tant d'enthousiasme et de compé-

¹ Rapports publiés dans l'Union Nationale des Femmes, numéro du 10 mars 1936.

Suzanne Desternes